



Seizième Conférence de la Convention de Nouméa

Seizième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et protocoles y relatifs (Convention de Nouméa)

Conférence en ligne : Apia, Samoa
2 septembre 2021

Point 8 de l'ordre du jour : Examen et adoption du budget de base pour l'exercice 2022-2023

Objet du document

1. Soumettre le budget de base à l'examen et l'approbation des Parties contractantes.

Contexte

2. Le budget de base pour l'exercice biennal 2022-2023 figure dans le document de travail 8.1. Il a été préparé conformément au règlement financier de la Convention. Ce budget est financé par les contributions des Parties. Ces fonds ont jusqu'à présent été utilisés aux fins limitées de financer l'organisation de la prochaine Conférence des Parties contractantes ainsi que les services techniques fournis aux Parties par le Secrétariat.
3. L'état des contributions des Parties (en date du 31 mai 2021) est présenté dans le DT 8.2.

Recommandation

4. Les Parties sont invitées à :
 - 1) **examiner** et **approuver** le budget de base et les contributions pour l'exercice biennal 2022-2023 ;
 - 2) **s'engager** à régler sans plus attendre les contributions impayées.

30 juin 2021